



Assemblée générale

Distr. générale
22 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 145 b) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	1–12	4
II. Ressources nécessaires	13–14	10
III. Incident survenu à Cana	15–16	12
IV. Analyse des variations	17–27	13
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	28	16
VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes		17
Annexe		
Organigramme		19
Carte		20



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, dont le montant s'élève à 94 741 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 2 000 militaires, 124 fonctionnaires internationaux et 348 membres du personnel recruté dans le pays.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats qui présentent une analyse par composante (composante Opérations et composante Appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission. Les ressources financières destinées à financer les dépenses opérationnelles ont été rattachées à la composante Appui en procédant à une quantification des produits correspondant aux objets de dépense de cette catégorie.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002/03)	Montant alloué (2003/04)	Dépenses prévues (2004/05)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	51 098,7	40 521,4	40 637,0	115,6	0,3
Personnel civil	34 835,0	28 106,8	33 999,5	5 892,7	21,0
Dépenses opérationnelles	21 663,0	21 371,8	20 104,7	(1 267,1)	(5,9)
Montant brut	107 596,8	90 000,0	94 741,2	4 741,2	5,3
Recettes provenant des contributions du personnel	4 520,2	3 799,1	5 014,4	1 215,3	32,0
Montant net	103 076,6	86 200,9	89 726,8	3 525,8	4,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	107 596,8	90 000,0	94 741,2	4 741,2	5,3

Ressources humaines

	<i>Contingents^a</i>	<i>Personnel international</i>	<i>Personnel recruté dans le pays^b</i>	Total
Direction exécutive et administration				
Effectif autorisé 2003/04	–	6	5	11
Effectif proposé 2004/05	–	6	5	11
Composantes				
Opérations				
Effectif autorisé 2003/04	2 000	–	–	2 000
Effectif proposé 2004/05	2 000	–	–	2 000
Appui				
Effectif autorisé 2003/04	–	118	300	418
Effectif proposé 2004/05	–	118	343	461
Total				
Effectif autorisé 2003/04	2 000	124	305	2 429
Effectif proposé 2004/05	2 000	124	348	2 472
Variation nette	–	–	43	43

^a Effectif autorisé proposé le plus élevé.

^b Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés dans le pays.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978). La plus récente prorogation du mandat a été autorisée par la résolution 1496 (2003) du Conseil en date du 31 juillet 2003.
2. La FINUL a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante : composante Opérations et composante Appui, chacune reflétant plutôt qu'elle ne détermine les caractéristiques communes des éléments qui y sont inclus.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de la mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de la gestion, qui sert l'ensemble de la mission. Les ressources financières destinées à financer les dépenses opérationnelles ont été rattachées à la composante Appui en procédant à une quantification des produits correspondant aux objets de dépense de cette catégorie. La variation des effectifs par rapport au budget de 2003/04, y compris les reclassements de postes, est analysée au niveau de chaque composante.
5. Le quartier général de la FINUL, qui abrite les bureaux du commandant de la Force et du chef de l'administration, est situé à Naqoura, à 5 kilomètres environ de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Le bureau de la liaison, de l'administration et des achats (Maison de la FINUL) se trouvent à Beyrouth. Tous les déplacements du personnel et les transports de marchandises et de services entre ces deux sites sont effectués par la Force.

Direction exécutive et gestion

6. Le bureau du commandant de la Force est chargé de la direction générale et de la gestion.

Tableau I
Ressources humaines : direction exécutive et gestion

	<i>Personnel international</i>						Total partiel	<i>Personnel recruté dans le pays^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>					<i>Service de sécurité</i>
Bureau du commandant de la Force											
Effectif autorisé 2003/04	1	1	2	–	–	2	–	6	5	–	11
Effectif proposé 2004/05	1	1	2	–	–	2	–	6	5	–	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés dans le pays.

7. Il est proposé de reclasser un poste d'agent des services généraux recruté dans le pays en poste d'administrateur recruté dans le pays [spécialiste des affaires politiques (adjoint de 1re classe)] pour le bureau du commandant de la Force. Avant le retrait des forces de défense israéliennes du Sud-Liban, en mai 2000, seul le personnel international était autorisé à communiquer avec les autorités israéliennes concernant les aspects relatifs aux opérations et à la sécurité de la FINUL. Après le retrait des forces israéliennes et le transfert du personnel d'Israël au Liban, la FINUL a supprimé trois postes de personnel international au Bureau des affaires politiques (voir A/56/893, annexe II). Or, la situation actuelle exige de la FINUL de nombreux contacts avec les autorités gouvernementales et autres au Liban et il serait plus indiqué que ces contacts soient assurés par du personnel de la catégorie des administrateurs, recruté localement.

8. Les administrateurs recrutés dans le pays seront en contact avec des représentants des autorités officielles et autres en ce qui concerne les questions relatives aux opérations et à la sécurité. Par ailleurs, ils analyseront les faits nouveaux de nature politique et socioéconomique et tiendront le commandant de la Force informé.

Composante 1 : opérations

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.1. Les parties respectent rigoureusement la Ligne bleue	1.1.1 Le cessez-le-feu est appliqué.
<i>Produits</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • 127 750 jours-hommes de patrouille mobile (2 patrouilles de 5 hommes pour 35 positions opérationnelles pendant 365 jours) • 127 750 jours-hommes aux postes d'observation (2 équipes de 5 hommes se relayant dans 35 positions opérationnelles pendant 365 jours) • 540 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue (11 heures par mois par hélicoptère, 4 hélicoptères) 	

• 2 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	
<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
1.2 Normalisation de l'exercice par le Gouvernement libanais de son autorité au Sud-Liban	1.2.1 Présence accrue des autorités libanaises au Sud-Liban
<p><i>Produits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions de liaison hebdomadaires avec les parties • Réunions mensuelles de haut niveau avec les parties concernant la normalisation de la situation dans le sud du Liban • Le cas échéant, activités de médiation auprès des parties concernant les sources potentielles de conflit afin de désamorcer les tensions 	
<p><i>Facteurs externes</i></p> <p>Les parties concernées se montrent coopératives et aucune d'entre elles ne fait obstacle à la totale liberté de mouvement de la FINUL.</p>	

Tableau 2
Ressources humaines
Composante 1 : opérations

	Total
Contingents	
Effectif autorisé 2003/04	2 000
Effectif proposé 2004/05	2 000
Variation nette	-

Composante 2 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Fourniture d'un appui logistique et administratif efficace	<p>2.1.1 Réduction du pourcentage des stocks devant être réformés ou cédés sur la valeur d'inventaire totale de 11 % au 30 juin 2003 à 2 % au 30 juin 2005</p> <p>2.1.2 Réduction du délai d'approvisionnement de 72 à 65 jours</p> <p>2.1.3 Règlement des comptes créditeurs dans un délai maximal de 30 jours en 2004/05</p>

*Produits***Amélioration des services**

- Gestion des stocks (section des services généraux) : mise en place d'un plan d'action devant faciliter la communication quotidienne avec les responsables de la gestion des actifs, organisation de réunions hebdomadaires du Comité local de contrôle du matériel afin que la réforme de matériel se fasse dans des délais de 30 jours, et coordination des questions soumises au Comité central de contrôle du matériel, afin qu'elles soient rapidement traitées
- Cycle d'achat : intégration d'un plan d'achat au processus budgétaire et examen mensuel des besoins effectué avec les unités autonomes; accélération du processus d'achat grâce à la suppression des opérations faisant double emploi, à l'utilisation de modèles de contrat et d'accord et à la mise en place d'accords de longue durée pour les biens et services d'acquisition fréquente; mise en place d'une méthode d'alerte en cas de blocage dans les procédures d'achat
- Règlement des comptes créditeurs : deux fonctionnaires venant de la Section des achats, affectés au Service de paiement des fournisseurs à la Section des finances pour assurer la concordance des factures; procédure de certification des facteurs examinée et révisée avec les bureaux chargés de la certification et paiements effectués dans un délai d'une semaine à partir de la réception de tous les documents requis

Personnel militaire

- Relève de 3 000 hommes
- Livraison et stockage dans 44 positions militaires de rations, d'essence et de carburants et lubrifiants, sur la base d'un effectif mensuel moyen de 2 000 hommes

Personnel civil

- Administration des contrats de 500 membres du personnel civil

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation des installations de 40 positions militaires présentant 1 000 modules d'hébergement préfabriqués et 161 logements non préfabriqués
- Réparation et entretien de plates-formes pour hélicoptère dans 20 sites
- Entretien d'un total de 50 kilomètres de routes d'accès à diverses positions militaires
- Construction d'un mess

Transports terrestres

- Entretien de 680 véhicules légers et lourds et de 51 remorques dans six sites

Transports aériens

- 720 heures de vol d'hélicoptère, dont 45 heures de vol pour des opérations et 15 heures pour des évacuations sanitaires pour chacun des quatre hélicoptères

Transmissions

- Appui à un système VSAT (1 site)
- Appui à 10 centraux téléphoniques, pour 1 395 usagers

<p>Informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui au fonctionnement de 550 ordinateurs de table, 75 ordinateurs portatifs, 300 imprimantes et 60 scanners, dans 10 sites • Appui au fonctionnement d'un réseau longue portée desservant 80 utilisateurs <p>Services médicaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à 5 hôpitaux du niveau I et à 2 hôpitaux de base
<p><i>Facteurs externes</i></p> <p>Les fournisseurs sont en mesure de livrer les biens et services conformément aux contrats. La stabilité règne au Liban.</p>

Tableau 3
Ressources humaines
Composante 2 : appui

	<i>Personnel international</i>							Total partiel	<i>Personne recruté dans le pays^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2 D-1</i>	<i>P-5 P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Division de l'Administration											
Effectif autorisé 2003/04	–	1	8	12	76	21	–	118	300	–	418
Effectif proposé 2004/05	–	1	8	12	76	21	–	118	343	–	461
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	43	–	43

^a Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés dans le pays.

9. Il est proposé, pour l'exercice 2004/05, de transformer en 45 postes de personnel recruté dans le pays (contrats à durée déterminée de la série 100) autant de contrats de louage de services comptabilisés en dépenses opérationnelles pendant l'exercice 2003/04, dans les domaines du génie, des achats, des services généraux, des transports et des transmissions. Une étude globale menée par le Département des opérations de maintien de la paix a montré que ces postes correspondaient à des activités essentielles permanentes, pour lesquelles des contrats de louage de services individuels ne conviennent pas.

10. Il est proposé de supprimer deux postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan local compte tenu des dispositions au titre du soutien logistique autonome prises pour le contingent ghanéen concernant les services de nettoyage et de blanchisserie.

11. Il est proposé de reclasser un poste d'agent des services généraux recruté dans le pays en un poste d'administrateur recruté dans le pays (fonctionnaire chargé des achats (adjoint de 1re classe)/représentant administratif civil à Beyrouth) pour le bureau de l'administration et des achats de Beyrouth (Maison de la FINUL). Avant le retrait des Forces de défense israéliennes du Sud-Liban, en mai 2000, et le transfert du personnel international de la FINUL d'Israël au Liban, seuls des fonctionnaires internationaux étaient autorisés à communiquer avec les autorités

israéliennes concernant les aspects administratifs de la FINUL. Après le retrait des forces israéliennes et le transfert du personnel de la FINUL, celle-ci a supprimé trois postes de personnel international au Bureau des achats (voir A/56/893, annexe III). Comme à l'heure actuelle Beyrouth centralise les questions d'administration, d'achat et de protocole, il faut au contraire doter le Bureau de personnel supplémentaire. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des biens et services sont désormais acheminés par le Liban, contre 36 % au cours de l'année qui a précédé le retrait des forces israéliennes.

12. Les administrateurs recrutés dans le pays seront chargés d'étudier le marché, d'évaluer et de sélectionner les fournisseurs, d'analyser les soumissions, d'autoriser les achats, dans la limite des pouvoirs qui leur sont délégués, et d'établir la documentation à soumettre au Comité des achats.

II. Ressources nécessaires

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2002-03) (1)	Montant alloué ^c (2003-04) (2)	Dépenses prévues (2004-05) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3)-(2)	Pourcentage (5) = (4):(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	51 098,7	40 521,4	40 637,0	115,6	0,3
Police civile	—	—	—	—	—
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	51 098,7	40 521,4	40 637,0	115,6	0,3
Personnel civil					
Personnel international ^a	20 711,3	15 022,0	18 099,5	3 077,5	20,5
Personnel recruté dans le pays ^b	14 123,7	13 084,8	15 900,0	2 815,2	21,5
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Total partiel	34 835,0	28 106,8	33 999,5	5 892,7	21,0
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	52,7	48,0	48,0	—	—
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	—	—	—	—	—
Voyages	426,0	426,4	376,1	(50,3)	(11,8)
Installations et infrastructures	7 788,5	7 124,4	6 564,5	(559,9)	(7,9)
Transports terrestres	6 041,2	6 766,8	5 485,0	(1 281,8)	(18,9)
Transports aériens	1 538,6	1 444,9	1 521,6	76,7	5,3
Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—	—
Transmissions	1 140,8	1 213,3	1 465,9	252,6	20,8
Informatique	1 494,3	1 300,7	1 121,5	(179,2)	(13,8)
Services médicaux	721,4	763,1	799,7	36,6	4,8
Matériel spécial	542,0	649,6	608,2	(41,4)	(6,4)
Fournitures, services et matériel divers	1 917,7	1 634,6	2 114,2	479,6	29,3
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total partiel	21 663,0	21 371,8	20 104,7	(1 267,1)	(5,9)
Total brut	107 596,8	90 000,0	94 741,2	4 741,2	5,3
Recettes provenant des contributions du personnel	4 520,2	3 799,1	5 014,4	1 215,3	32,0
Total net	103 076,6	86 200,9	89 726,8	3 525,9	4,1
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^c	—	—	—	—	—
Total	107 596,8	90 000	94 741,2	4 741,2	5,3

^a Un taux de vacance de postes de 4 % a été retenu pour 2004/05, contre 5 % pour 2003/04.

^b Un taux de vacance de postes de 1 % a été retenu pour 2004/05, contre 0 % pour 2003/04.

^c Compte tenu de l'ajustement de la répartition des ressources approuvées entre les catégories « Militaires et Personnel de police » et « Dépenses opérationnelles ».

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

13. Le montant nécessaire au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, calculé sur la base des taux de remboursement standard, s'élève à 3 503 600 dollars et se répartit comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	1 927,0
Soutien logistique autonome	
Restauration (cuisines)	64,9
Mobilier de bureau	56,1
Électricité	68,7
Missions secondaires du génie	39,4
Blanchisserie et nettoyage	390,1
Magasins divers	106,5
Transmissions	28,0
Services médicaux	313,7
Neutralisation des explosifs et munitions	110,6
Observation	398,6
Total partiel	1 576,6
Total	3 503,6

3. Contributions non budgétisées

14. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 est la suivante :

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Accord sur le statut des forces ^a	1 478,6

^a Comprend les frais de location du quartier général de la FUNIL à Naqoura (441 200 dollars), ceux de la Maison de la FINUL à Beyrouth (333 500 dollars) – auparavant enregistrés au titre des contributions volontaires en nature (budgétisées) – et ceux des positions militaires (703 900 dollars) couverts par le Gouvernement libanais.

III. Incident survenu à Cana

15. Au paragraphe 14 de sa résolution 57/325, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A et le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, a insisté à nouveau sur le fait que le montant correspondant aux dépenses occasionnées par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996 était à la charge d'Israël, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à la reprise de sa cinquante-huitième session.

16. Comme suite à l'adoption de ces résolutions, le montant de 1 117 005 dollars a été inscrit au titre des sommes à recevoir par la FINUL et le Secrétariat a envoyé au Représentant permanent d'Israël huit lettres à ce sujet (dont la plus récente date du 10 novembre 2003), auxquelles aucune réponse n'a été donnée.

IV. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liés à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement)

	<i>Variation</i>	
Contingents	115,6	0,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

17. La variation est due avant tout à l'augmentation du coût des rations, qui passe de 6,13 dollars par personne et par jour à 7,13 dollars par personne et par jour pour l'exercice budgétaire 2004/05 (sur la base des coûts standard, il est de 11 dollars par personne et par jour). Cette augmentation doit permettre d'améliorer la qualité des produits alimentaires utilisés dans les rations livrées par le fournisseur actuel.

	<i>Variation</i>	
Personnel international	3 077,5	20,5 %

• **Paramètres budgétaires : relèvement du barème des traitements**

18. L'augmentation des ressources nécessaires est imputable essentiellement au relèvement du barème des traitements du personnel international (coûts salariaux standard, version 6) applicable à compter du 10 octobre 2003.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté dans le pays	2 815,2	21,5 %

• **Gestion : régularisation de la situation d'agents contractuels**

19. L'augmentation de ressources nécessaires est imputable essentiellement à la régularisation de la situation de 45 agents contractuels, ainsi qu'il est expliqué au paragraphe 9 ci-dessus.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(50,3)	(11,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

20. La baisse des ressources nécessaires s'explique essentiellement par une diminution du nombre des voyages et par le fait qu'il n'y aura pas de formation, le nombre de fonctionnaires du Département des opérations de maintien de la paix devant se rendre dans la zone de la mission pour des raisons administratives ou techniques et le nombre de conférences techniques prévues pour l'exercice 2004/05 étant en baisse.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(559,9)	(7,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

21. La baisse des ressources nécessaires à cette rubrique s'explique essentiellement par la régularisation de la situation de 45 agents contractuels, engagés dans le cadre de contrats de louage de services pendant l'exercice 2003/04, pour lesquels il est demandé 45 postes d'agent recruté dans le pays, au titre de la composante Appui, comme expliqué au paragraphe 9 ci-dessus.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 281,8)	(18,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

22. La réduction des ressources nécessaires s'explique essentiellement par la baisse des dépenses prévues au titre de l'achat de véhicules, du fait qu'en 2004/05 on achètera des véhicules légers en remplacement de camions et engins motorisés (achat de 23 véhicules légers et de 6 camions/engins motorisés en 2004/05, contre 8 véhicules légers et 22 camions/engins motorisés en 2003/04).

En outre, grâce à l'utilisation du système carlog, la mission espère réaliser des gains de productivité de 10 % au titre de l'entretien et des pièces de rechange et au titre des carburants et lubrifiants; les montants correspondants ont été réduits en conséquence.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	76,7	5,3 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

23. L'augmentation des ressources prévues est imputable essentiellement à une augmentation des primes d'assurance à l'échelle mondiale.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	252,6	20,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

24. L'augmentation des ressources nécessaires est essentiellement imputable aux dépenses de fonctionnement du système carlog. Ce système doit permettre à la mission d'avoir un contrôle total des mouvements des véhicules (kilométrage, consommation de carburant, situation géographique (sécurité) et dispositif antivol). Le système fonctionnera grâce au réseau GSM, pour lequel la société libanaise Liban-Cell offre des cartes SIM. Les gains de productivité ainsi obtenus sont pris en compte au titre des transports terrestres.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(179,2)	(13,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

25. La baisse s'explique essentiellement par la réduction des besoins en matériel informatique. D'après les principes appliqués par le Siège de l'ONU, une grande partie du matériel informatique a une durée de vie de quatre ans. Au cours de ces trois dernières années, une grande partie du matériel a été remplacé, si bien que l'on compte remplacer 111 articles en 2004/05 (soit 7,5 % du total contre 280 en 2003/04).

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	(41,4)	(6,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

26. La réduction des dépenses est imputable essentiellement à une révision dans les chiffres concernant le soutien autonome d'un pays qui fournit des contingents (matériel de démantèlement/destruction d'engins et d'observation de nuit).

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	479,6	29,3 %

• **Facteurs externes : demandes d'indemnisation liées à la reconfiguration de la Force**

27. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique essentiellement par une révision à la hausse des dépenses au titre de l'indemnisation des propriétaires de biens fonciers suite à la reconfiguration de la Force pendant l'exercice 2002/03. Toutes les indemnisations devraient être réglées au cours de l'exercice 2004/05.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

28. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit d'un montant de 94 741 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005;

b) Mise en recouvrement, à raison de 7 895 100 dollars par mois, du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité des commissaires aux comptes

A. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Demande/recommandation

Mesures prises

(voir A/57/772/Add.6)

- | | |
|---|--|
| <p>1. Le Comité note qu'en ce qui concerne la FINUL, comme pour la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) et la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK), aucune composante politique ne figure ni dans le rapport sur l'exécution du budget, ni dans le projet de budget. Le Comité a demandé des explications à ce sujet. (par. 11).</p> | <p>L'organigramme de la FINUL ne comporte pas de composante politique. Le bureau du Représentant personnel du Secrétaire général pour le sud du Liban a été créé en tant que mission politique après le retrait des Forces de défense israéliennes du Sud-Liban, en mai 2000. Il joue le rôle de branche politique de la FINUL.</p> |
| <p>2. Le Comité demande que la rentabilité du système carlog, entretien compris, soit établie (par. 25).</p> | <p>Le système électronique de gestion du parc de véhicules a été introduit dans les opérations de maintien de la paix afin d'améliorer la gestion du parc automobile. La FINUL procède actuellement à l'installation du système carlog. Les caractéristiques de ce système, notamment signal en cas d'excès de vitesse et enregistrement de la consommation de carburant et du kilométrage, facilitent la surveillance et la gestion des véhicules de la mission, d'où la réduction des ressources nécessaires au titre des transports terrestres.</p> |
| <p>3. En raison des problèmes de stock et de réforme de matériel auxquels doit faire face la mission, le Comité recommande qu'une plus grande priorité soit accordée à une formation dans ce domaine (par. 27).</p> | <p>Le projet de budget de la FINUL pour l'exercice 2004/05 prévoit la formation de 10 fonctionnaires à la gestion des fournitures et du matériel.</p> |
| <p>4. Le complément d'informations reçu montre que le but recherché pour la plupart des activités de formation proposées consiste à accroître l'efficacité des missions. Le Comité demande qu'à l'avenir, les résultats escomptés soient appuyés ou illustrés par des faits appropriés (par. 30).</p> | <p>Le projet de budget de la FINUL pour la formation au cours de l'exercice 2004/05 indique les produits qui seront issus des programmes de formation.</p> |

B. Comité des commissaires aux comptes

Demande-recommandation

Mesures prises

[voir A/57/5, vol. II, chap. II, par. 84 c)]

La FINUL revoyait les avant-projets d'un programme de prévention des accidents et d'un plan de préparation préalable aux accidents. Il est recommandé à la FINUL d'accélérer la mise au point d'un plan de préparation préalable aux accidents [par. 84 c)].

Le bureau de la sécurité aérienne de la FINUL a déjà achevé la mise au point d'un plan de prévention des accidents; depuis le 2 décembre 2003, ce plan est distribué à tous les intéressés pour qu'ils l'appliquent.

Annexe

Organigramme



